



**Compte-rendu
GROUPE DE TRAVAIL URBANISME
Du 6 janvier 2009
à Xermaménil**

Etaient présents :

Mesdames : Elisabeth KLEIN (Haudonville), et Elisabeth (Vallois), Dominique DENIS (Moriviller) ;

Messieurs : François GENAY (Frambois), Rémi VUILLAUME (Mattexey), Luc BONACCINI (CAUE54), Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil), François HENRY (Vallois) ;

Excusés : Michel FULCHIN, Jeannine FULCHIN, Camille THOMASSIN et Jeanne VIRIAT ;

Assistaient également à la réunion : Daniel LOPPION (correspondant Est Républicain) et Vincent LÉTICHE (agent de développement local).

* * *

Laurent GELLENONCOURT introduit la réunion en transmettant ses vœux aux membres du groupe de travail.

1. Point sur les dossiers habitat

- ➔ Deux réunions du groupe de pilotage « habitat » ont eu lieu depuis la dernière réunion du groupe de travail : le 6 novembre et le 11 décembre 2008.
- ➔ Plusieurs dossiers ont été étudiés à l'occasion de ces réunions :
 - Ravalements de façades :
 - Edith MARCHAND : versement de 720 € de subvention
 - Christian MALGLAIVE : versement de 720 € de subvention
 - Laurent GELLENONCOURT : versement de 720 € de subvention
 - Denis ANTOINE : attente de la pose des volets pour verser la subvention de 720 €
 - Transformations de granges :
 - Damien ROCHE : demande d'acompte de 4 750 € au CG54
 - Fabrice ROUILLON : versement du solde de la subvention (5 750 € sur 10 000 € attribués)
 - Restaurations de portes de granges
 - Yvonne HAGNIEL : attribution d'une subvention de 1 000 €
 - Etienne CREMEL : versement de 1 000 € de subvention
- ➔ Les règles d'attribution des subventions habitat du Conseil Général de Meurthe et Moselle (CG54) ont changé. Ainsi, pour les aides mises en place en lien avec la communauté de communes :
 - Il n'y a **pas de financement pour de nouveaux dossiers de transformations de granges en logements principaux**. Les derniers dossiers en cours seront soldés. Le groupe de travail regrette l'arrêt de cette aide qui favorisait la revente des anciennes granges par des propriétaires, évitant ainsi que ces bâtiments ne tombent en ruine et redonnant une vie à des bâtiments souvent situés en cœur de village.

- **5 nouveaux dossiers de restauration lourde de portes de granges pourront être soutenus.** L'enveloppe sera épuisée ensuite et ne sera pas reconduite par le CG54.
 - **Pour les ravalements de façades, un dossier peut encore être instruit avec l'enveloppe disponible.** Si la demande de report envoyée pour l'enveloppe 2006 est acceptée par le CG54, le nombre de dossiers sera alors de 5.
- ➔ Luc BONACCINI informe les membres du groupe qu'un travail est en cours pour recenser les **portes monumentales** du département. Pour l'instant, 66 de ces portes ont été recensées sur le Lunévillois dont une partie sur le territoire de la Mortagne. Des aides seront ensuite disponibles pour les propriétaires de ces portes.
- ➔ Pour les bâtiments de caractère, la Fondation du Patrimoine peut également aider les propriétaires à réaliser les travaux, selon un cahier des charges défini par cet organisme.

2. Mise en place de l'aide aux diagnostics énergétiques

- ➔ Suite à la dernière réunion :
- un **projet de cahier des charges** a été réalisé avec l'appui du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Meurthe et Moselle (CAUE54) et l'Espace Info Energie (EIE). Ce cahier des charges a été envoyé aux membres du groupe avec l'invitation.
 - Une **demande de subvention** a été envoyée et acceptée par le CG54 selon le plan de financement ci-dessous (pour une trentaine de dossiers à étudier) :

<i>Communauté de communes – fonds propres (20 %)</i>	3 600 €
<i>Convention de Développement local du CG54 (50 %)</i>	9 000 €
<i>Bénéficiaires (30 %)</i>	5 400 €
 TOTAL	 18 000 €
 - L'aide sur 2009 a valeur de test auprès des partenaires financiers. Si elle fonctionne, il sera possible d'envisager qu'elle soit reconduite.
- ➔ Laurent GELLENONCOURT propose d'**ajouter dans le cahier des charges** :
- que 15 dossiers seront réalisés sur un an, reconductibles sur une année supplémentaire en cas de réussite de l'action ;
 - un article sur les délais à respecter par le bureau d'études (visite au maximum un mois après la notification par la CCM – rendu du diagnostic au maximum deux mois après la notification par la CCM).
- ➔ Plusieurs **remarques** sont émises par les participants à la réunion sur le cahier des charges et l'action à mettre en place :
- Daniel LOPPION indique qu'il serait judicieux de communiquer sur les entreprises démarchant actuellement les particuliers au sujet de matériaux ou matériels liés aux économies d'énergies.
 - Au cas où trop de dossiers seraient reçus, ils seraient analysés par ordre d'arrivée.
 - L'analyse des demandes sera réalisée par le groupe de travail.
 - Les bureaux d'études devront décrire leurs méthodes de travail dans leurs offres.
 - Les diagnostics pourront être réalisés à toute période de l'année, mais il semble préférable qu'ils soient réalisés en hiver.
 - La TVA sera-t-elle à 19,6 % ou à 5,5 % ? Peut-elle être récupérée par la CCM ?

- Un travail de communication sur cette action sera à réaliser (Est Républicain, Au fil de la Mortagne, affiches, soirée thématique...)
 - Les résultats des analyses devront pouvoir être exploités par la CCM et l'action évaluée dans le temps.
- ➔ Le groupe de travail détermine ensuite plusieurs objectifs à atteindre avant la prochaine réunion du groupe de travail :
- envoyer un cahier des charges à plusieurs bureaux d'études, pour que la CCM ait au moins 3 propositions. Ces propositions seront analysées par le groupe de travail ;
 - préparer des conventions à mettre en place avec les particuliers
 - préparer l'organisation d'une soirée sur les économies d'énergies. Cette soirée ne devra pas être pas trop longue, à la portée de tous, autour de cas concrets, reprenant les thèmes développés dans le diagnostic proposé, en lien avec le collège (une proposition en ce sens lui sera faite) ? L'EIE sera interrogé sur l'organisation et le portage d'une telle soirée.

3. Mise en place d'une formation "planification et urbanisme durable"

- ➔ Lors de la dernière réunion du groupe de travail, une formation avait été proposée et acceptée par le groupe de travail (le programme était joint au compte-rendu).
- ➔ Cette formation est réservée aux maires (15 places), avec une possibilité d'ouvrir aux membres du groupe de travail si des places sont vacantes.
- ➔ Une date sera choisie prochainement avec les maires et l'association des maires de Meurthe et Moselle.

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Urbanisme »
- membres du Bureau
- communes